

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00214

Numéro SIREN : 301 984 217

Nom ou dénomination : A.F.I. ALVAREZ et FORCELLA INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/015650



Désignation de l'entreprise : SARL AFI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : rue Mathieu Vallat		42230 ROCHE LA MOLIERE	
Durée de l'exercice précédent* : 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* : 3 0 1 9 8 4 2 1 7 0 0 0 1 0			
		Exercice N clos le : 3 0 0 6 2 0 2 1	
		N-1 : 3 0 0 6 2 0 2 0 1	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immunisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepit Quadra

ALCANTARA
CERTIFICADO

Désignation de l'entreprise : SARL AFI

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 216...000.....)	DA		216 000		216 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD		21 600		21 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		15 742		15 742	
	Report à nouveau	DH		(24 560)		(64 717)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		36 057		40 156	
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL		264 839		228 782	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		100 340		332	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		22 282		20 960	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		232 269		125 806	
	Dettes fiscales et sociales	DY		76 475		76 935	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA		144 518		161 873	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC		575 883		385 906	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		840 721		614 688	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C					
	{ Ecart de réévaluation libre	1D					
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E					
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		451 747		242 947	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		202		178	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	340
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 368
Dettes fiscales et sociales	61 586
Autres dettes	1 444
Total	76 738

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	570
Total	570

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 549
45 à 54 ans	11 à 20 ans	12 719
35 à 44 ans	21 à 30 ans	25 448
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 364
Engagement total		43 080

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- taux d'actualisation 0.79%
- départ à l'initiative du salarié

Pour faire face à ces différents départs en retraite, la société a contacté une assurance retraite à AG2R LA MONDIALE avec un montant capitalisé de 281.32 euros au 31/12/2018.



A.F.I. ALVAREZ et FORCELLA INDUSTRIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 216 000 euros
Siège social : Z.I. DU BUISSON
Rue Mathieu Vallat -42230- ROCHE LA MOLIERE
301 984 217 RCS SAINT-ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 OCTOBRE 2021
D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 057 euros, de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| • À l'apurement total du compte « report à nouveau débiteur » | 24 560 euros |
| • Le solde, en totalité au poste « autres réserves » | 11 497 euros |

Total égal au bénéfice net comptable	36 057 euros
--------------------------------------	--------------

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance